

## Un fossé à combler au Nunavut







© Parcs Canada

L'expérience s'est révélée une illustration concrète du fossé qui sépare les résidents du Nunavut, connus sous le nom de Nunavummiut, et le gouvernement fédéral – un fossé que le cours Les Nunavummiuts et les espèces en péril cherche à combler. Le cours vise à informer les Nunavummiuts au sujet de la Loi, des conséquences relatives à l'inscription d'espèces en péril et des processus connexes, ainsi que du rôle qu'ils peuvent jouer. « Ils ne font pas confiance à la Loi sur les espèces en péril. Ils ne la comprennent pas, et ils n'y croient pas, soutient M<sup>me</sup> Tuckwell. Alors, nous avons décidé de créer ce cours afin de rejoindre les communautés du Nord et de tenter de parler le même langage en ce qui concerne les espèces en péril. »

## Espèces en terrain glissant

Coral Harbour est l'une des cinq communautés de Nunavummiuts impliquées dans la gestion du <u>parc national Ukkusiksalik</u>, qui s'étend sur 20 500 km² de terres sauvages sur la rive ouest de la baie d'Hudson. Le parc abrite au moins trois mammifères que le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (<u>COSEPAC</u>) a recommandé d'inscrire au registre de la Loi : l'<u>ours blanc</u>, l'<u>ours grizzli</u> et le <u>carcajou</u>. Bien que les chercheurs qui étudient ces prédateurs dans la partie sud de leur aire de répartition aient observé la destruction de leur habitat et le déclin de leur taux de survie, les Nunavummiuts voient les choses d'un autre œil, à la lumière de leur expérience du territoire.

Ours blanc

© Wayne Lynch







Carcajou

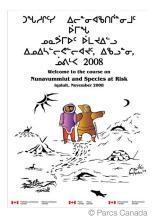
Conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, c'est au Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut qu'il revient d'établir les quotas de chasse dans l'ensemble du territoire. Le Conseil a également le rôle et le mandat d'informer le ministre de l'Environnement de sa décision d'inscrire une espèce au registre de la *Loi*.

La suggestion d'inscrire l'ours blanc, l'ours grizzli et le carcajou a été fortement contestée par le Conseil, et a été accueillie avec méfiance et indignation par les Nunavummiuts. Entre autres choses, ils croyaient que l'inscription de ces espèces allait faire obstacle à leurs droits de chasse.

« Leur mode de vie dépend encore beaucoup de la chasse et de la pêche, précise Joanne Tuckwell. Leur connaissance des espèces qui vivent sur leur territoire est étonnante. »

Les tensions qui découlent d'une mauvaise compréhension des dispositions de la *Loi* ont convaincu les spécialistes des espèces en péril de Parcs Canada et leurs collègues d'Environnement Canada et du ministère des Pêches et des Océans d'élaborer un cours en collaboration avec des partenaires du Nunavut, ces derniers apportant le point de vue des Inuits. Le cours clarifie ce que les gens n'avaient pas compris, en autre que certaines dispositions de la *Loi* leur permettent de conserver leurs droits de chasse.

Parce qu'il manque d'information sur la Loi, le peuple inuit rate de belles occasions de contribuer au savoir collectif sur les espèces en péril du Nord et de se faire entendre. Par exemple, si une espèce est désignée en péril en tant qu'« espèce préoccupante », le gouvernement fédéral doit élaborer un plan de gestion pour cette espèce. Selon un tel plan, les Inuits pourraient obtenir du financement pour mener des recherches sur le terrain au sujet de l'espèce, pour dresser des cartes de son aire de répartition historique et pour documenter le savoir traditionnel des aînés.







Quttinirpaaq, Sirmilik, Auyuittuq et Ukkusiksalik Parcs nationaux du Canada

## Parler le même langage

Depuis son élaboration en 2008, le cours a été donné plusieurs fois. Dans leur évaluation, les participants notent que le cours est très pertinent et que la formule adoptée stimule le dialogue entre les participants et les formateurs. Pour le personnel de Parcs Canada, le cours est également l'occasion d'en apprendre davantage sur les préoccupations des Nunavummiuts et de mieux respecter leur connaissance des espèces en péril au Nunavut. L'importance d'une bonne interprétation est l'une des leçons apprises. La situation idéale consiste à embaucher le même interprète chaque fois que le cours est donné, et d'avoir un interprète supplémentaire pour chaque communauté. En outre, il est préférable que ce soit un aîné



qui préside les réunions, car ils sont les membres les plus respectés de leur communauté.

Joanne Tuckwell conclut qu'elle a appris à avoir des attentes plus modestes. « Est-ce que ça aide à atténuer les tensions? Je l'espère, dit-elle. J'ai l'impression d'avoir touché plusieurs personnes chaque fois que j'ai donné le cours. Par "toucher", j'entends leur permettre de mieux comprendre la situation et de prendre conscience qu'ils sont maintenant en bonne position pour être impliqués. » En fin de compte, chacun apprend du processus, et l'objectif de Parcs Canada sera atteint lorsque les Nunavummiuts contribueront activement au rétablissement des espèces en péril.

Pour plus de renseignements, communiquez avec : **Joanne Tuckwell**, coordonnatrice des espèces en péril au Centre de services de l'Ouest et du Nord, Parcs Canada Téléphone : 204 984-2416 Joanne.Tuckwell@pc.gc.ca

Cette fiche d'information a été préparée pour fournir de l'information au public intéressé par la *Loi sur espèces en péril* et sa mise en œuvre. Le matériel a été préparé à des fins d'information seulement et ne doit pas être interprété comme un avis juridique. S'il y a contradiction entre l'information présentée dans cette fiche et la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi prévaut*.